



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

papiers et cartons

Question écrite n° 129602

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de M. le ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur le développement de la filière du recyclage des vieux papiers en France. Actuellement sept sites industriels fabriquent des papiers graphiques à partir des vieux papiers issus soit des ménages, soit de l'industrie, soit encore des réseaux commerciaux. D'ores et déjà des sites sont menacés alors même que ces industries participent au recyclage de déchets en fabricant de nouveaux produits. Son développement est donc une priorité et nécessite probablement des efforts en vue de mieux capter les vieux papiers, accroître la collecte sélective auprès des particuliers et des entreprises au plus près, améliorer les coûts de celle-ci et sensibiliser les citoyens et les consommateurs à participer à celle-ci afin de soutenir une industrie capable de fonctionner à partir de déchets, d'offrir des emplois et de développer un savoir-faire utile dans notre pays mais aussi à l'étranger. Elle lui demande les mesures qu'entend prendre l'État pour répondre à cette triple attente.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129602

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2012, page 1966

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)